



# Conseil Municipal du 10 septembre 2019

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT		X		M. GEMEY
Mme HENRY		X		Mme PAIGNE
M. LEMOINE		X		Mme CUADRADO
M. LEBOUCHER	X			
Mme CHANEL			X	
Mme DUMAS			X	
Mme PETIT			X	
M. LESUEUR	X			
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. Leboucher.

**PREAMBULE** : Intervention de MM. MALANDRIN & GEMEY.

**Pensées** :

M. Malandrin demande à l'assemblée d'observer une minute de silence pour Jean-Aimable FERVIN, décédé le 30 juin 2019.

M. Malandrin souligne l'énorme investissement de Jean-Aimable FERVIN pour le centre de loisirs, les jeunes et le sport, principalement à travers l'USD.

### ETAT CIVIL

Depuis le 24 juin 2019 :

Naissances :

HANNARD Raphaël, né le 21 juin 2019.

Mariages :

LEBECQ Cyrille et MINARD Claire, le 29 juin 2019 ;

BOSCHET Thomas et MAHIEU Géraldine, le 20 juillet 2019 ;

SOWINSKI Kevin et SPECHT Virginie, le 27 juillet 2019 ;

LASSIRE Valentin et PIGNE Justine, le 17 août 2019 ;

MOTA Luis et DA SILVA SOARES Maria Augusta, le 24 août 2019.

Décès :

Madame HERMIER Irène, décédée le 11 août 2019.

**1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2019 :**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 juin dernier.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Mme Leclerc fait remarquer qu'au point n°4, l'abstention de Mme Guenoux n'est pas notée. Mme Guenoux confirme et M. Malandrin répond que le compte-rendu sera modifié en ce sens.**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

**Les membres du Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Laurent), valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019.**

**2) PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2019 :**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal extraordinaire du 1<sup>er</sup> août dernier.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. Mérit demande que la liste des présents et absents figure dans le point n°1. M. Malandrin répond que la liste sera intégrée dans le compte-rendu.**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

Les membres du Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Laurent), valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> août 2019.

*Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. Malandrin précise qu'il a été obligé de réduire le nombre de sujets pour cette réunion et qu'une autre réunion aura lieu le mercredi 18 septembre 2019 à 20 heures.*

### **3) POINT SUR LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLU :**

M. Malandrin rappelle qu'une délibération a été prise en ce sens il y a un an et demi. Un permis de construire a été déposé mais il a été refusé car dans le PLU, ce terrain est prévu pour un EHPAD. M. Malandrin précise qu'à l'époque, il avait demandé la modification du projet de PLU avant le vote. Le maître d'œuvre avait dit à l'époque que ça ne changeait rien.

M. Malandrin a écrit au Préfet pour défendre la cause en précisant qu'il y a un besoin urgent sur la commune et que selon le Président de la République, il n'y aurait désormais plus de construction d'EHPAD. Le Préfet a répondu le 11 juillet et maintenu son refus en demandant la révision simplifiée du PLU. M. Malandrin a écrit au Député et à la ministre de la santé. Le Président de la Région a également adressé un courrier au Préfet. M. Malandrin a rencontré le nouveau correspondant de la DDTM qui lui a dit que si une mise en compatibilité est engagée, il y a la possibilité de demander une dérogation au Préfet. M. Malandrin fait lecture du courrier du maître d'œuvre, M. Alexandre de la société Perspectives. Le coût de cette mission est de 3 840 € TTC alors qu'il était annoncé 1 500 € au départ. Mme Cuadrado dit qu'il devrait faire un geste commercial.

M. Malandrin propose de lancer la mise en compatibilité du PLU afin de ne pas perdre de temps car il y a beaucoup de demandes et nous avons toujours le risque que le bailleur se retire du projet si les choses traînent trop. C'est également vrai pour les professionnels de santé, il y a des pistes pour en faire venir mais il faut que cela soit assez rapide.

M. Perche demande s'il y a des médecins qui sont intéressés. M. Malandrin répond qu'il a quelques pistes avec de jeunes médecins. M. Perche répond qu'il faut que le projet leur plaise, qu'ils soient porteurs de ce projet. M. Malandrin précise que la mairie n'est pas porteuse du projet de maison médicale, elle met simplement les locaux à disposition. M. Perche donne les exemples de Dieppe ou Fontaine Le Dun qui ont porté les projets. M. Malandrin répond que cela coûte très cher et qu'il n'y a pas de fidélisation, tant au niveau local que national. M. Perche répond qu'il est d'accord mais qu'il va falloir trouver une solution pour les campagnes. M. Malandrin dit que dans le présent, il n'y a pas d'investissement, ils ont juste un loyer à payer. Cette pénurie de médecin touche tout le monde, regardez à Yerville, un médecin vient de partir et un autre va prendre sa retraite prochainement. En revanche, le pôle de santé créé à Yvetot est intéressant. M. Gemey dit que la pénurie de médecin est un problème doudevillais mais également national à quelques exceptions. M. Gemey pense que le corps médical bénéficie d'études payées par l'Etat et qu'à ce titre, il devrait donner 3 ans à l'Etat comme les enseignants, policiers et autres fonctionnaires d'Etat. M. Malandrin répond que le problème ne date pas d'hier mais aucun gouvernement ne s'est prononcé. M. Malandrin pense que nous sommes au creux de la vague, il faut donner aux jeunes ce qu'ils veulent pour travailler comme ils l'entendent, travailler autrement. M. Durécu dit que la DDTM ne semble pas avoir les mêmes préoccupations que nous, élus locaux.

### **4) DESAFFECTATION DE LA PARCELLE ZM 128 :**

Exposé de M. Malandrin.

Par délibération en date du 19 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec SODINEUF Habitat Normand pour la construction d'une résidence Logi'séniors sur l'ancien terrain de football situé à l'angle des rues du Mont Criquet et du Vert Galant à Doudeville. Par

délibération en date du 23 mai 2019, le Conseil municipal a autorisé la rétrocession à titre gracieux de la zone parcellaire ZM 128 au profit du bailleur SODINEUF.

Dès lors, préalablement à la signature de l'acte notarié, il convient de prononcer la désaffectation et le déclassement de la parcelle ZM 128 du domaine public de la Commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle ZM 128 ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public communal.

**Proposition de délibération :**

VU les délibérations du Conseil municipal n°26/12/17 du 19 décembre 2017 et n°15/09/19 du 23 mai 2019,

CONSIDERANT que la parcelle ZM 128 n'est plus affectée à l'usage direct du public,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation totale de la parcelle ZM 128 située à l'angle des rues du Mont Criquet et du Vert Galant à Doudeville.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 17  
Exprimés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**5) DECLASSEMENT DE LA PARCELLE ZM 128 :**

Exposé de M. Malandrin.

Par délibération en date du 19 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec SODINEUF Habitat Normand pour la construction d'une résidence Logi'séniors sur l'ancien terrain de football situé à l'angle des rues du Mont Criquet et du Vert Galant à Doudeville. Par délibération en date du 23 mai 2019, le Conseil municipal a autorisé la rétrocession à titre gracieux de la zone parcellaire ZM 128 au profit du bailleur SODINEUF.

Dès lors, préalablement à la signature de l'acte notarié, il convient de prononcer la désaffectation et le déclassement de la parcelle ZM 128 du domaine public de la Commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle ZM 128 ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public communal.

**Proposition de délibération :**

VU les délibérations du Conseil municipal n°26/12/17 du 19 décembre 2017 et n°15/09/19 du 23 mai 2019,

**CONSIDERANT** que la parcelle ZM 128 n'est plus affectée à l'usage direct du public,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :**

**PRONONCE** le déclassement de la parcelle cadastrée section ZM 128 du domaine public de la commune.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**6) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CAUX CENTRAL POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ET DE PETITS EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE :**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Vu le Code de la Commande Publique, décret 2018-1075 du 3 décembre 2018, ordonnance 2018-1074 du 17 décembre 2018 et décret 2019-259 du 29 mars 2019 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019,**

**Vu l'arrêté n°2017-2610 du 26 Octobre 2017 approuvant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine Maritime.**

**Considérant l'intérêt de regrouper les communes du territoire du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central pour mettre en place une convention de groupement de commandes concernant un marché public relatif à l'achat de fournitures de petits équipements dans le cadre du règlement départemental de la défense extérieure de l'incendie.**

**Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau règlement départemental pour la défense extérieure contre l'incendie a été arrêté par la préfecture en date du 26 octobre 2017.**

**Ce règlement fixe de nouvelles règles en matière de défense extérieure contre l'incendie à la charge des communes. Ces nouvelles règles nécessitent pour les communes d'augmenter, pour beaucoup d'entre elles, leur nombre de points de défense incendie. Ces points de défense incendie peuvent être des poteaux incendie, des bâches ou des points naturels.**

**Le syndicat d'eau et d'assainissement du Caux Central propose de porter pour l'ensemble de ses communes un marché en groupement de commande pour l'achat des fournitures et des petits équipement nécessaires à la maintenance des points d'eau incendie.**

**Il s'agira par conséquent d'effectuer des économies d'échelle non négligeables pour les communes.**

**La procédure appliquée pour la mise en concurrence sera celle des textes de la commande publique en vigueur.**

**Le projet de convention de groupement de commande est annexé à la présente délibération.**

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande conjointe entre le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central et la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Perche demande s'il n'y a plus de risque que l'on achète des bouches incendie qui ne servent à rien comme à Seltot où il n'y a pas assez de débit. M. Malandrin répond que le refus de permis de construire est en raison de la distance uniquement. M. Perche répond que les pompiers ne peuvent pas l'utiliser car il n'y a pas assez de débit. M. Malandrin répond qu'il va regarder car pour lui, le débit est suffisant. Ceci étant il y a beaucoup d'endroit où le débit est insuffisant comme à Vautuit, il va falloir ajouter des points d'eau. M. Orange dit qu'il n'y a pas 200 mètres entre la bouche incendie et la maison. M. Perche demande si ce groupement de commande permet d'acheter également de la signalétique. M. Malandrin répond par l'affirmative.

Présents : 17

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**7) ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG 76 :**

Exposé de M. Malandrin.

Article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ([www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL

- Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive\* (équipe pluridisciplinaire composée de médecins de prévention, d'infirmières, d'un psychologue du travail et d'ingénieurs spécialisés en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène / sécurité
- Expertise en ergonomie
- ou toute autre mission.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

**ARTICLE 1 :**

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime ;

**ARTICLE 2 :**

Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Malandrin précise que nous adhérons à la médecine préventive depuis de nombreuses années.

Présents : 17

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**8) MODIFICATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2019 :**

**Exposé de M. Gemey.**

L'association « L'automobile de grand-papa », basée à Fontaine-le-Dun, rassemble des propriétaires passionnés de voitures anciennes et a pour objet l'organisation de rallye automobile sous le thème : l'automobile de grand-papa à la rencontre de l'architecture cauchoise.

Ce rallye qui rassemble en moyenne une trentaine de véhicules, est organisé tous les 3 ou 4 ans et sillonne le pays de Caux. La 25<sup>ème</sup> édition, spéciale Patrimoine : Entre Seine et Mer, Jardins, Châteaux et Abbayes, se déroulera cette année, du 27 au 30 septembre avec l'accueil des participants à Doudeville le vendredi 27

sur le parking de la rue du Colonel Person ainsi qu'une halte le samedi 28 de 17h30 à 18h30 sur la place de la mairie de Doudeville.

Chaque participant se voit attribuer une plaque minéralogique qui est apposée sur son automobile. Cette plaque sert également de support publicitaire et de mécénat. Il vous est proposé d'autoriser la participation de la commune de Doudeville en attribuant une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association. En contrepartie, le blason de la ville de Doudeville figurera sur chaque plaque minéralogique et sur les supports de communication.

### **Le Conseil municipal à l'unanimité,**

**Vu** la délibération n°19/04/19 du Conseil municipal en date du 05 avril 2019 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 300 € à l'association « L'automobile de grand-papa » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant le versement de cette subvention.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

### **9) REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER POUR LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES :**

#### **Exposé de M. Malandrin.**

Le 23 mai dernier, le Conseil municipal a décidé d'apporter une aide financière en faveur des particuliers résidant sur la commune, pour la destruction des nids de frelons asiatiques et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec les professionnels référencés.

3 conventions ont été signées début juillet mais un particulier résidant sur la commune, a dû faire appel à l'un d'entre eux le 26 juin 2019 pour détruire un nid suspendu au toit d'un appentis de la maison. Il convient donc de rembourser ce particulier selon la somme prévue par le dispositif mis en place au mois de mai. La facture fournie par la société Destruct Guêpes est d'un montant de 60 € avec une participation du Département de Seine-Maritime de 18 € (30%) donc un reste à charge de 42 €. La participation de la commune s'élève donc à 21 €.

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent le remboursement à Monsieur CHERON résidant 112 rue de la Folie à Doudeville, à hauteur de 21 euros pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur sa propriété par la société Destruct Guêpes le 26 juin 2019, sur présentation de facture.**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **10) REMBOURSEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR L'ACHAT D'UNE GERBE DE FLEURS :**

**Exposé de M. Malandrin.**

A l'occasion du déplacement d'une délégation d'élus de notre commune à Iznore pour la commémoration de l'opération Dakota les 6 et 7 juillet 2019, Monsieur le Maire a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts. Pour des raisons pratiques, la gerbe a été achetée sur place par Monsieur Jean-Claude MERIT, Conseiller municipal pour une somme de 80 € TTC. Il convient donc d'autoriser le remboursement de cette somme par la commune à Monsieur Jean-Claude MERIT.

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent le remboursement à Monsieur Jean-Claude MERIT à hauteur de 80 euros pour l'achat d'une gerbe de fleurs pour le monument aux morts d'Iznore, sur présentation de facture**

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 17  
Exprimés : 20  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 1

**Les membres du Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Mérit), autorisent le remboursement à Monsieur Jean-Claude MERIT à hauteur de 80 euros pour l'achat d'une gerbe de fleurs pour le monument aux morts d'Iznore, sur présentation de facture**

#### **11) SUPPRESSION DE REGIES :**

**Exposé de M. Malandrin.**

Suite à la nouvelle organisation des finances publiques (notamment la fermeture de la trésorerie de Doudeville) et la modernisation des moyens de paiement, il convient de clôturer les régies de recettes suivantes :

N° de régie	Régie	Date de création
2006	CENTRE DE LOISIRS	14/04/2015
2009	LOCATION DE VITRINES CARREFOUR DU LIN	20/05/2009
2003	LOCATION DES SALLES COMMUNALES	23/04/1991
2005	ETUDES SURVEILLEES GARDERIE TAP	14/04/2015
2007	GARDERIE DU MATIN ECOLE	18/12/2007
2004	ECOLE DE MUSIQUE	14/04/2015

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité:**

- **DECIDE de clore les régies de recettes pour l'encaissement désigné ci-dessus et précise que toutes les délibérations antérieures sont abrogées ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Durécu demande si c'est bien le Trésorier qui émettra les titres. M. Malandrin répond par l'affirmative et précise que cela fonctionne très bien avec la cantine.

Présents : 17  
Exprimés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**12) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE 2019 :**

**A1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT AU CLUB DE HANDBALL – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 116 / Mandat 802	RABONI	28/06/2019	101.75 euros
Bord. 103 / Mandat 722	RABONI	06/06/2019	1 025.95 euros
Bord. 130 / Mandat 900	EXO PEINTURE	03/07/2019	268.88 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>1 396.58 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 084.82 euros pour un total de 359 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 7 481.40 euros**

Les travaux de rafraichissement au club de handball, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraichissement au club de handball qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 116 / Mandat 802	RABONI	28/06/2019	101.75 euros

Bord. 103 / Mandat 722	RABONI	06/06/2019	1 025.95 euros
Bord. 130 / Mandat 900	EXO PEINTURE	03/07/2019	268.88 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>1 396.58 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 6 084.82 euros pour un total de 359 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 7 481.40 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraîchissement au club de handball qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**A2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT AU CLUB DE HANDBALL – BUDGET VILLE 2019 :**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 481.40
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		7 481.40
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		7 481.40
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 481.40

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraîchissement au club de handball.**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 481.40
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		7 481.40
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		7 481.40
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 481.40

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraîchissement au club de handball.

**B1) TRAVAUX EN REGIE – RÉPARATIONS SUITE AUX DÉGRADATIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 172.96 euros pour un total de 8 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 172.96 euros**

Les réparations suite aux dégradations à l'école maternelle, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les réparations suite aux dégradations à l'école maternelle qui ont été effectuées par les employés municipaux.**

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 172.96 euros pour un total de 8 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 172.96 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les réparations suite aux dégradations à l'école maternelle qui ont été effectuées par les employés municipaux.

**B2) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS : RÉPARATIONS SUITE AUX DÉGRADATIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		172.96
040	2135 - 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLES		172.96
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		172.96
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		172.96

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les réparations suite aux dégradations à l'école maternelle.**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		172.96
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLES		172.96

	FONCTIONNEMENT		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		172.96
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		172.96

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 17

Exprimés : 20

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les réparations suite aux dégradations à l'école maternelle.

**C1) TRAVAUX EN REGIE – RÉNOVATION DE LA SALLE DE VAUTUIT - LA PRINTANIERE – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 63 / Mandat 455	Gédimat	09/04/2019	810.42 euros
Bord. 37 / Mandat 253	Gédimat	28/07/2019	1 899.64 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>2 710.06 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 122.43 euros pour un total de 54 heures 15.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 3 832.49 euros**

La rénovation de la salle de vautuit – la printanière, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la rénovation de la salle de vautuit – la printanière qui a été effectué par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
------------	-------	----------------	-------------

Bord. 63 / Mandat 455	Gédimat	09/04/2019	810.42 euros
Bord. 37 / Mandat 253	Gédimat	28/07/2019	1 899.64 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>2 710.06 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 122.43 euros pour un total de 54 heures 15.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 3 832.49 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la rénovation de la salle de Vautuit – la printanière qui a été effectué par les employés municipaux.**

**C2) BUDGET VILLE – LA RÉNOVATION DE LA SALLE DE VAUTUIT – LA PRINTANIERE – BUDGET VILLE 2019 :**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 832.49
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		3 832.49
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		3 832.49
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 832.49

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la rénovation de la salle de vautuit – la printanière.**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 832.49
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		3 832.49
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		3 832.49
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 832.49

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la rénovation de la salle de Vautuit – la printanière.

**D1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT AU CARREFOUR DU LIN – BUDGET VILLE 2019 :**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 39 / Mandat 267	EXO PEINTURE	28/02/2019	2 772.61 euros
Bord. 69 / Mandat 453	LES PARQUETEURS DE L'EUROPE	09/04/2019	1 222.56 euros
Bord. 39 / Mandat 273	RABONI	28/02/2019	80.69 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>4 075.86 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 10 823.49 euros pour un total de 664 heures 50.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 14 899.35 euros**

Les travaux de rafraichissement au carrefour du lin, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraichissement au carrefour du lin qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 39 / Mandat 267	EXO PEINTURE	28/02/2019	2 772.61 euros
Bord. 69 / Mandat 453	LES PARQUETEURS DE L'EUROPE	09/04/2019	1 222.56 euros
Bord. 39 / Mandat 273	RABONI	28/02/2019	80.69 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>4 075.86 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 10 823.49 euros pour un total de 664 heures 50.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 14 899.35 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraichissement au carrefour du lin qui ont été effectués par les employés municipaux.**

**D2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT AU CARREFOUR DU LIN – BUDGET VILLE 2019 :**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 899.35
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		14 899.35

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		14 899.35
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 899.35

**Proposition de délibération :**

**Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraîchissement au carrefour du lin.**

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 899.35
040	2135 – 130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		14 899.35
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		14 899.35
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 899.35

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 20**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de rafraîchissement au carrefour du lin.**

**13) TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE DOUDEVILLE :**

**Exposé de M. Defrance.**

L'État instaure une aide financière pour les communes et intercommunalités fragiles, afin que les enfants en situation de pauvreté qui y résident puissent manger à la cantine pour 1€ maximum.

Ainsi, un soutien financier est mis en place afin d'inciter à une tarification sociale de la restauration scolaire dans les écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat.

La mesure est applicable pour les collectivités suivantes :

- les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) lorsqu'elles ont conservé la compétence cantines ;
- les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence cantines lorsque deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible.

L'aide, qui s'élève à 2€ par repas servi et facturé au plus 1€ aux familles, est versée à **deux conditions** :

- la tarification sociale des cantines doit prévoir au moins trois tranches ;
- la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas

Il s'agit d'appliquer une tarification sociale pour la cantine scolaire de Doudeville en faveur des élèves de l'école primaire. Les calculs sont les suivants :

	Prix du repas TTC facturé par le prestataire	Coût des fluides	Coût salarial (charges comprises)	Fonctionnement divers	Nouveau prix TTC 2019-2020	Prix 2018-2019 TTC
Maternelles	2,64 €	0,52 €	1,81 €	0,05 €	5,02 €	5,02 €
Primaires	2,73 €	0,52 €	1,81 €	0,05 €	5,11 €	5,11 €
Adultes	3,22 €	0,52 €	1,81 €	0,05 €	5,60 €	5,60 €
Primaires Centre de loisirs	2,73 €	0,52 €	1,81 €	0,05 €	5,11 €	5,11 €
Goûters Centre de loisirs	0,39 €	--	--	--	0,39 €	0,39 €

Conformément à la délibération n°08/07/14 du 24 juillet 2014, la règle de répartition de l'augmentation du prix des repas s'applique aux familles Doudevillaises. Ainsi les parents Doudevillais prennent à leur charge 70 % de l'augmentation du prix du repas et la commune prend à sa charge les 30 % restants :

	Prix 2019-2020 TTC	Prix TTC 2019-2020 Doudevillais		Aide de l'Etat	Coût à la charge des parents Doudevillais	Coût à la charge de la commune
Maternelles	5,02 €	3,49 €		0,00 €	3,49 €	1,53 €
Primaires	5,11 €	QF < 650 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	2,11 €
		650 € < QF < 900 €	3,20 €	0,00 €	3,20 €	1,91 €
		QF > 900 €	3,55 €	0,00 €	3,55 €	1,56 €
Primaires Centre de loisirs	5,11 €	5,11 €		0,00 €	3,55 €	1,56 €

Pour rappel :

<b>TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNE DE DOUDEVILLE – ANNEE 2018-2019</b>		
	Prix des repas TTC 2018/2019	Prix des repas TTC 2018-2019 Doudevillais (Aide communale déduite)
Maternelles	5,02 €	3,49 €
Primaires	5,11 €	3,55 €
Adultes	5,60 €	5,60 €

Primaires Centre de loisirs	5,11 €	3,55 €
Goûters Centre de loisirs	0,39 €	0,39 €

**Proposition de délibération :**

Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter la tarification pour l'année 2019/2020.

<b>TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNE DE DOUDEVILLE – ANNEE 2019-2020</b>			
	<b>Prix des repas TTC 2019/2020 (hors commune)</b>	<b>Prix des repas TTC 2019-2020 Doudevillais (Aide communale déduite)</b>	
Maternelles	5,02 €	3,49 €	
<b>Primaires</b>	<b>5,11 €</b>	<b>QF &lt; 650 €</b>	<b>1,00 €</b>
		<b>650 € &lt; QF &lt; 900 €</b>	<b>3,20 €</b>
		<b>QF &gt; 900 €</b>	<b>3,55 €</b>
Adultes	5,60 €	5,60 €	
Primaires Centre de loisirs	5,11 €	3,55 €	
Goûters Centre de loisirs	0,39 €	0,39 €	

Le personnel communal ou toute autre personne adulte déjeunant au restaurant scolaire se verra systématiquement facturé le repas au prix Adultes.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Mme Ficet demande : « Savez-vous combien d'enfants sont concernés sur Doudeville ? ». M. Defrance répond par la négative car on ne connaît pas les quotients familiaux. M. Malandrin dit que le fait que cela ne concerne que les primaires pose un problème. M. Durécu trouve cela surprenant d'autant que la scolarisation est désormais obligatoire à partir de 3 ans. M. Malandrin précise que les maires ont été informés de cette démarche. Les parents devront monter un dossier pour bénéficier du tarif social. Cela demande de la gestion supplémentaire. M. Perche propose de faire un courrier pour demander pourquoi on exclut les maternelles alors l'école est obligatoire à partir de 3 ans. M. Malandrin répond qu'il est d'accord et qu'il rédigera le courrier.

Présents : 17

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**14) TARIFICATION CENTRE DE LOISIRS :**

Exposé de M. Gemey.

Il s'agit de valider la tarification pour l'année scolaire 2019/2020.

**Proposition de délibération :**

**TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 2019/2020**

**Tarifs Doudevillais**

Tranches selon	Demi-journée	Journée à la carte	Semaine
----------------	--------------	--------------------	---------

le quotient familial		En fonction des places disponibles	
QF < 650 €	3.10 €	7.15 €	28.60 €
650 € < QF < 900 €	4.10 €	8.45€	33.70 €
900 € < QF > 1 400 €	5.10 €	10.20 €	40.80 €
QF > 1 400 €	6.20 €	11.80 €	47.00 €

#### Tarifs non-doudevillais

	Demi-journée	Journée à la carte	Semaine
Pas de QF		En fonction des places disponibles	
	7.15 €	13.80 €	55.00 €

#### Tarifs garderies

Pour le matin : 1.00 € par jour ou 4.00 € la semaine (7h30 à 9h00).

Pour le soir : 0,75 € par jour ou 3.00 € la semaine (17h30 à 18h30).

#### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Gemey précise que pour des raisons d'hygiène, il n'est plus possible d'apporter son repas le mercredi midi. Un service de restauration est donc mis en place avec un repas à 3,55 €.

Présents : 17

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

#### 15) CENTRE DE LOISIRS :

M. Malandrin fait lecture du bilan du centre de loisirs pour la période estivale. Les retours des familles sont positifs. M. Malandrin remercie François-Emmanuel Paton d'avoir pris la direction du centre dans un contexte difficile, avec beaucoup de choses à gérer. M. Malandrin précise que la solution de facilité aurait été de ne pas ouvrir le centre. M. Paton a su fédérer les jeunes animateurs autour de lui. M. Malandrin tient également à féliciter les animateurs qui se sont investis pleinement. M. Durécu demande si l'organisation provisoire va perdurer. M. Malandrin répond qu'il est trop tôt pour le dire et qu'il préfère prendre le temps d'observer et au besoin apporter des modifications. Nous nous sommes donné un délai de six mois. M. Malandrin précise que ce que Jean-Aimable avait mis en place a été respecté et reconnu unanimement.

#### 16) QUESTIONS DIVERSES :

M. Durécu demande si l'on connaît les dates de démarrage des travaux des toilettes publiques. M. Malandrin répond très prochainement, le sujet sera abordé la semaine prochaine.

M. Mérit regrette que le site Internet ne soit pas à jour (rentrée scolaire, plateforme de déchets verts, transports scolaires).

Mme Ficet a été surprise d'être appelée par la Gendarmerie de Rouen pour des vaches en divagation sur la commune. M. Malandrin répond qu'il est désolé, cela ne vient pas de la mairie. Il trouve ça surprenant car souvent, ils appellent le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint.

### Programme des manifestations depuis le 24 juin 2019

- 25 juin 2019 : Remise des diplômes de la Prévention Routière
- 25 juin 2019 : Remise des dictionnaires aux enfants de CM2 des écoles
- 27 juin 2019 : Visite des A.C.P.G / C.A.T.M à Paris pour raviver la flamme de Soldat Inconnu
- 28 juin 2019 : A.G de l'U.S.D
- 28 juin 2019 : A.G des Coureurs du Lin
- 30 juin 2019 : Concert de la Renaissance
- 30 juin 2019 : A.G du Club de Handball
- Du 05 au 07 juillet 2019 : Visite d'élus à Iznore dans le cadre du 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'Opération Dakota
- 10 juillet 2019 : Ouverture du centre de loisirs (jusqu'au 09 aout)
- 14 juillet 2019 : Cérémonies officielles
- 14 juillet 2019 : Soirée dansante avec repas organisé par Doudeville en Fête
- 28 juillet 2019 : Foire à Tout du Comité des Fêtes de Vautuit
- 15 août 2019 : Fête patronale avec Corso fleuri et spectacle pyrotechnique
- 06 et 07 septembre : Forum des associations

### Programme des manifestations à venir

- 14 et 15 septembre 2019 : Tous ensemble pour Valentin par l'association Coup de Pouce
- 15 septembre 2019 : Loto du Comité des Fêtes de Vautuit
- 28 septembre 2019 : « Automobile de Grand Papa »
- 13 octobre 2019 : Braderie
- 13 octobre 2019 : Salon / Expo de la MAM
- 19 octobre 2019 : Octobre rose
- 25 octobre 2019 : Soirée d'ouverture de la semaine du Patrimoine
- 27 octobre 2019 : Repas du Secours Catholique

M. Malandrin précise que la commune a signé une convention avec l'association Coup de Pouce pour leur faire une avance de fonds et leur permettre d'acheter le fauteuil sans perdre trop de temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.